

République Française
Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal
Séance publique ordinaire du
LUNDI 11 MAI 2026
20 heures 00

OBJET :

11/05/2026 N°1

RAPPORT DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION À LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2026 EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 13 mai 2026.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 13 membres présents, à savoir :

Présents : Laurette COLOMBET – Martine BESSEY – Michel PONCET – Aurélia MARTINS – Jérémy GAREL – Robert DUVERGER – Catherine ARTAUD – Gilles BERTHELOT – Sandrine SERVAJEAN – Christelle ROGUE – Damien GERBEL – Pierre-Emmanuel GONNELLI – Edwige KIRIEL

Absent ayant donné mandat : Fabien MARCEL à Pierre-Emmanuel GONNELLI

Absente excusée : Caroline DUPERRAY

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Michel PONCET

RAPPORT DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION À LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2026 EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Par délibération n°2 en date du 07 avril 2026, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT, Madame le Maire informe, à chaque séance du Conseil municipal, de l'ensemble des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées.

Depuis la convocation à la séance du Conseil municipal du 27 avril 2026, Madame le Maire a pris les décisions municipales suivantes :

- DM 2026-2 : concession nouvelle de 50 ans au cimetière – n°411 BRAT
- DM 2026-3 : décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AP 51	Rue de Trébande	523 m ²	Bâti sur terrain propre	22/04/2026
-------	-----------------	--------------------	-------------------------	------------

- DM 2026-4 : décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AO 41 AO 42	221 chemin des Places	269 m ² 17 m ²	Bâti sur terrain propre	28/04/2026
----------------	-----------------------	---	-------------------------	------------

Le conseil municipal prend acte.

Ont signé au registre Madame le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,
Laurette COLOMBET

Le secrétaire de séance,
Michel PONCET

Publication en ligne le 13 MAI 2026



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.